

Intitulé	Enseignant référent
<b>Affectation</b>	Bureau implanté en collège. Selon le poste : - référent 1 Collège Le Marin, Allonnes - référent 2 Collège Simone Veil, Sablé sur Sarthe - référent 3 Collège Vieux Chêne, La Flèche - référent 4 Collège Le Joncheray, Beaumont sur Sarthe - référent 5 Collège Paul Chevalier, Le Grand Lucé - référent 6 Collège La Foresterie, Bonnétable - référent 7 Collège Albert Camus, Le Mans - référent 8 Collège Jean-Cocteau, Coulaines - référent 9 Collège Bérange de Navarre, Le Mans - référent 10 Collège Ambroise Paré, Le Mans - référent 15 Collège Pioger, Conlie - référent 17 Collège Apollinaire, Bouloire - référent 19 collège Pagnol, Noyen Résidence administrative et mobilité au sein du secteur défini
<b>Secteur d'intervention</b>	- secteur défini par l'IA Dasen comprenant des écoles du 1er degré, des établissements du 2ème degré, du Ministère de l'Agriculture. - sous l'autorité de l'IEN ASH
<b>Missions</b>	Une lettre de mission annuelle rappelle le cadre des missions. - coordonner et suivre les situations d'élèves en situation de handicap du secteur - réunir l'équipe de suivi de scolarisation - assurer sur l'ensemble du parcours scolaire et de formation des élèves, la permanence des relations entre les différents partenaires (familles, autres enseignants référents, établissements scolaires spécialisés, Sarthe Autonomie (MDPH), autres services tels que CMPP, CAMPS, CMP...) - pour les élèves en situation de handicap, recevoir, rassembler et transmettre à Sarthe Autonomie les éléments constitutifs des dossiers selon le calendrier communiqué - favoriser la continuité et la cohérence des actions dont la mise en œuvre du PPS - renseigner les enquêtes nationales, académiques, départementales à la demande de l'IEN ASH - renseigner l'application de gestion des élèves en situation de handicap (AGESH) et à cette fin recueillir l'accord des familles - assurer le lien avec les autres référents en vue d'une plus grande adéquation orientation/affectation - participer aux réunions d'équipe selon le calendrier établi par l'IEN ASH - assurer l'information concernant la mise en œuvre du service départemental École Inclusive et le déploiement des Pôles Inclusifs d'Accompagnement localisés (PIAL) - assurer un rôle de personne ressource auprès des équipes (et participer à ce titre à certaines équipes éducatives nécessitant un éclairage)
<b>Compétences / expérience / qualification requises</b>	Certification CAPSAIS ou CAPA SH (toute option) ou CAPPEI. Expérience de la prise en charge d'élèves en situation de handicap - Connaissance du système éducatif et du schéma départemental de scolarisation des élèves handicapés - Aptitudes à collaborer, à animer des équipes et à prendre du recul - Sens du contact et du dialogue avec les partenaires - Disponibilité, mobilité sur un secteur donné, organisation, bureautique
<b>Quotité</b>	Poste à temps plein 1607 heures annuelles